



cautioneō

L'Assurance Loyers Impayés (sans astérisque)

Créée par des propriétaires,
pour des propriétaires

L'Assurance Loyers Impayés Cautioneo a été conçue avec l'aide d'une centaine de propriétaires afin de répondre aux peurs auxquelles ils font face : peur des impayés, des dégradations, du choix de locataire, de l'assurance qui n'indemnise pas car le dossier du locataire n'a pas été certifié...

👉 Avec Cautioneo, plus de stress, soyez sûr d'être remboursé dès le 1er impayé, nous certifions le dossier locataire avant tout contrat !

Vos avantages



1. Une souscription **rapide** & **100% digitale**

De votre souscription à la gestion de vos biens, profitez d'une assurance en ligne pour pouvoir l'emporter partout avec vous !



2. Le **dossier locataire certifié** avant tout contrat

Le dossier de votre locataire est analysé par nos experts en moins de 24 heures, avant de mettre en place votre contrat.

Vous êtes 100% sûr d'être indemnisé en cas d'impayés.



3. Une **protection complète**

Grâce à notre Assurance Loyers Impayés, vous êtes protégé contre les impayés, les dégradations et les frais juridiques de A à Z.

4. Une **équipe réactive** 🇫🇷

Basée entre Paris et Lille, notre équipe met un point d'honneur à répondre à chacune de vos questions.





Résultat d'éligibilité :
Votre dossier locataire est éligible

D'après vos déclarations saisies, le dossier de votre/vos locataire(s) est éligible à notre Assurance de Loyers Impayés.

Finalisez votre demande ici :

[Je souscris](#)

VOTRE LOYER CHARGES COMPRISES	VOTRE COTISATION
545 € par mois	15 €80 par mois ou 189,60€ par an

[<- Etape préc.](#) [Etape suivante ->](#)

Venez tester **GRATUITEMENT** en quelques clics l'éligibilité de votre candidat locataire à notre assurance. Avant de nous transmettre le dossier



Vos garanties

Profitez des garanties qui comptent pour les propriétaires et au meilleur prix.

	Assurance Loyers Impayés cautioneo	Assurance Loyers Impayés classique
Plafond de la garantie Impayés	96 000€	70 000€
Durée de garantie	durée illimitée	durée illimitée
Plafond de la garantie Dégradations	10 000€	10 000€ optionnel
Frais de procédures (huissier-avocat)	✓	✓
Protection juridique	5 000€	5 000€ optionnel
Carence, franchise	Locataires entrants : pas de franchise Locataire en place : franchise sur les 3 premiers mois du contrat	Locataires entrants : 1 mois de franchise Locataire en place : franchise sur les 3 premiers mois du contrat
Remboursement en cas d'impayés	mensuel	trimestriel
Certification du dossier locataire	✓ OFFERTE si contrat mis en place dans les 2 mois (certification 29€)	non
Taux d'effort	38%	35%
Prix en % du loyer charges comprises	2,75% (à partir de 9,90€)	2,95%

Questions réponses

Comment souscrire ?



En cas d'impayés, sous quel délai suis-je indemnisé ?

1. Contactez au plus vite notre service sinistre. Nos experts **vous accompagneront dans votre déclaration.**
2. Vous serez indemnisé **dans les 15 jours qui suivent votre 1^{er} impayé**, puis chaque mois, **sans carence ni franchise** pour un locataire entrant.
3. Nous prenons en charge **la procédure judiciaire**, du commandement de payer par huissier jusqu'à la reprise du logement .
Avec Cautioneo, **vous n'êtes plus seul dans vos démarches.**

Pourquoi souscrire à une Assurance Loyers Impayés ?

4 bonnes raisons de vous protéger :

personne n'est à l'abri d'un licenciement, d'une séparation, d'un accident :

- Pour vous protéger contre le risque d'impayé de loyer, ou de défaut de la caution personnelle.
- Pour vous faire bénéficier de nos outils anti-fraude et de notre expertise en analyse de dossiers locataires (+ de 196 points de contrôle).
- Pour vous faire bénéficier d'une prise en charge complète de la procédure juridique et du recouvrement de vos créances.
- Pour vous apporter une protection juridique dans tous les litiges relatifs à la location de votre bien.

Acceptez-vous les locataires déjà en place ?

Si vous pouvez justifier d'aucun impayé/retard depuis 6 mois, **vos locataires déjà en place sont éligibles automatiquement**, sans aucun autre critère de sélection. En cas d'impayé, une carence sera appliquée sur les 3 premiers mois après la mise en place de votre contrat.

Besoin d'informations ?

Une question ? Un problème ? Notre équipe d'experts se charge d'y répondre par téléphone, mail ou chat. **N'hésitez pas à nous contacter :**



contact@cautioneo.com



09 72 50 40 51

du lundi au vendredi - de 14h à 18h

